



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-89 concernant le financement des montants à verser relativement aux déficits actuariels de certains régimes de retraite et décrétant un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunt**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 680 000 \$ concernant le financement des montants à verser relativement aux déficits actuariels au 31 décembre 2003 des régimes de retraite de l'ex-Ville de Lévis, de l'ex-Municipalité de Pintendre et de l'ex-Régie intermunicipale de police et direction incendie de Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald tels qu'ils ont été déterminés lors d'une évaluation actuarielle et dont le coût total est estimé à 680 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe.

Pour payer cette dépense, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 680 000 \$, d'un terme de 10 ans.

2. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense décrétée par le présent règlement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement.

Adopté le 20 juin 2005

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 SEPTEMBRE 2005

